



Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190130-EMP-2019-05-AR
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019

 GUADELOUPE 

ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2019-05

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **22 déclarations** :

- Pour la catégorie A : 4
- Pour la catégorie B : 5
- Pour la catégorie C : 13

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture

Le 1^{er} 02 - 19

Fait à Basse-Terre, le 30/01/2019



Denise BLEUBAR


La Présidente

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>

| Collectivités territoriales, Etablissements Publics | GRADE | Intitulé du poste | Motif de la vacance | Temps de travail | Descriptif du poste | N° ENREG. |
|---|-------------------|---|---------------------|------------------|---|-----------|
| Conseil Départemental | ADJOINT TECHNIQUE | Conducteur | Fin de contrat | 35 H 00 | Prend en charge toutes les liaisons nécessaires au fonctionnement de la collectivité (transports de personnes, de colis, de courrier, etc.). Effectue l'entretien quotidien, le nettoyage du véhicule et la tenue des documents de bord. | 2019-104 |
| Conseil Départemental | ATTACHE | Directeur Adjoint des Ressources Humaines | Mutation interne | 35 H 00 | Sous l'autorité du directeur, participe à la définition de la politique de dialogue social. Programme les différentes échéances annuelles avec les instances représentatives du personnel. Met en œuvre les évolutions sociales conformes aux orientations arrêtées. Supervise sous l'autorité du DRH, les services placés sous sa responsabilité. Propose et met en œuvre les procédures d'amélioration des conditions de travail en lien avec le CHSCT et la qualité de vie au travail. | 2019-105 |
| Conseil Départemental | ATTACHE | Directeur Adjoint des Ressources Humaines | Mutation interne | 35 H 00 | Sous l'autorité du directeur, participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité départementale. Accompagne le DRH dans la supervision de tous les services de la Direction des Ressources Humaines. | 2019-106 |
| Conseil Départemental | ATTACHE PRINCIPAL | Directeur Adjoint Des Ressources Humaines | Mutation interne | 35 H 00 | Sous l'autorité du directeur, participe à la définition de la politique de dialogue social. Programme les différentes échéances annuelles avec les instances | 2019-107 |

Accusé de réception en préfecture
 97100-289710022-20190130-EMP-2019-05-AR
 Date de transmission : 04/02/2019
 Date de réception préfecture : 04/02/2019

| | | | | | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|---|-------------------|---------|----------|---|--|--|--|--|
| | | | | | | représentatives du personnel. Met en œuvre les évolutions sociales conformes aux orientations arrêtées. Supervise sous l'autorité du DRH, les services placés sous sa responsabilité. Propose et met en œuvre les procédures d'amélioration des conditions de travail en lien avec le CHSCT et la qualité de vie au travail. | | | | |
| Conseil Départemental | ATTACHE PRINCIPAL | Directeur Adjoint des Ressources Humaines | Mutation interne | 35 H 00 | 2019-108 | Sous l'autorité du directeur, participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité départementale. Accompagne le DRH dans la supervision de tous les services de la Direction des Ressources Humaines. | | | | |
| Conseil Départemental | REDACTEUR | Coordonateur RH | Mutation interne | 35 H 00 | 2019-109 | Sous la responsabilité du DRH, participe à l'élaboration de la politique de management des ressources humaines, selon les orientations stratégiques de la collectivité. Coordonne les activités des services de la direction. Contribue à la définition, à l'évaluation et à l'optimisation des procédures internes et des outils de suivi. Supervise les actions transversales et les projets informatiques de la Drh. Planifie et anime les comités de direction. | | | | |
| COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN | ADJOINT TECHNIQUE | Entretien général | création de poste | 35 H 00 | 2019-110 | Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, | | | | |

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190130-EMP-2019-05-AR
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception en préfecture : 04/02/2019

| | | | | | | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------|--|---|----------|--|--|--|--|
| | | | | | | des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.. | | | | | |
| COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN | ADJOINT TECHNIQUE | Entretien général | création de poste | 35 H 00 | | Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.. | 2019-111 | | | | |
| COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN | ADJOINT TECHNIQUE | Entretien général | création de poste | 35 H 00 | | Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.. | 2019-112 | | | | |
| COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN | ADJOINT TECHNIQUE | Entretien général | création de poste | 35 H 00 | | Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.. | 2019-113 | | | | |

Accusé de réception en préfecture
971-289710022/20190130-EMP-2019-05-AR
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception en préfecture : 04/02/2019

| | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|--|-------------------|---------|--|----------|
| COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN | ADJOINT TECHNIQUE | Entretien général | création de poste | 35 H 00 | des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art. Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.. | 2019-114 |
| Commune des Abymes | ADJOINT ADMINISTRATIF | Accompagner et instruire, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création | Mutation externe | 35 H 00 | Organiser et mettre en œuvre des dispositifs accompagnement des projets d'entreprise. Exécuter toutes autres tâches, en lien avec les missions de la Direction. | 2019-115 |
| COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY | REDACTEUR | Chargé(e) des affaires foncières | Démission | 35 H 00 | Gestion des dossiers immobiliers d'acquisition et de vente de la Collectivité, des dossiers relatifs aux élargissements de voirie et aux détachements parcellaires qui s'en suivent, des dossiers d'expropriation pour cause d'utilité publique, des dossiers d'acquisition des biens vacants sans maître, des baux et les conventions | 2019-116 |

Accusé de réception en préfecture
971-289910022-20190130-EMP-2019-05-AR
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019

| | | | | | | | |
|--|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------|---|--|--|
| | COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY | REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE | Chargé(e) des affaires foncières | Démission | 35 H 00 | immobilières de la Collectivité, du recensement des acquisitions antérieurement réalisées par la Collectivité et dresser l'inventaire des titres de propriétés afférents.... | |
| | REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE | Chargé(e) des affaires foncières | Démission | 35 H 00 | Gestion des dossiers immobiliers d'acquisition et de vente de la Collectivité, des dossiers relatifs aux élargissements de voirie et aux détachements parcellaires qui s'en suivent, des dossiers d'expropriation pour cause d'utilité publique, des dossiers d'acquisition des biens vacants sans maître, des baux et les conventions immobilières de la Collectivité, du recensement des acquisitions antérieurement réalisées par la Collectivité et dresser l'inventaire des titres de propriétés afférents.... | 2019-117 | |
| | REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Chargé(e) des affaires foncières | Démission | 35 H 00 | Gestion des dossiers immobiliers d'acquisition et de vente de la Collectivité, des dossiers relatifs aux élargissements de voirie et aux détachements parcellaires qui s'en suivent, des dossiers d'expropriation pour cause d'utilité publique, des dossiers d'acquisition des biens vacants sans maître, des baux et les conventions immobilières de la Collectivité, du recensement des acquisitions antérieurement réalisées par la Collectivité et dresser l'inventaire des titres de propriétés afférents.... | 2019-118 | |

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190130-EMP-2019-05-AR
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019

| | | | | | | |
|------------------------------|---|---|-------------------|---------|---|----------|
| Commune de l'Anse - Bertrand | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Agent polyvalent des services techniques | Promotion interne | 25 H 00 | -Assurer dans le respect des règles d'hygiène et des techniques de nettoyage adaptées, l'entretien des locaux communaux et notamment l'entretien des lieux recevant du jeune public (écoles, salles périscolaires) | 2019-119 |
| Commune de l'Anse - Bertrand | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Monteur électricien | Promotion interne | 28 H 00 | -Réaliser des travaux d'installation et de mise en service des équipements dans des bâtiments à usage domestique, tertiaire et industriel selon les règles de sécurité. Câbler et raccorder des installations très basse tension. Effectuer des travaux de dépannage et de maintenance. | 2019-120 |
| Commune de l'Anse - Bertrand | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Instructeur des autorisations d'urbanisme | Promotion interne | 35 H 00 | Relations avec les élus techniques, infrastructures et réseaux et, le cas échéant, l'architecte conseil de la collectivité. Relations avec les élus, les personnes associées, services et commissions intéressés pour lesquels un avis, accord ou décision est sollicité au titre de l'instruction (services déconcentrés de l'Etat, architecte des bâtiments etc...) | 2019-121 |
| Commune de l'Anse - Bertrand | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Agent d'entretien des espaces verts et naturels | Promotion interne | 35 H 00 | Participer à l'entretien et à la valorisation d'espaces naturels publics, entretenir les espaces urbains et verts dans le respect de la qualité environnementale et paysagère des sites de la commune et des règles d'hygiène et de sécurité. | 2019-122 |
| Commune de l'Anse - Bertrand | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Agent d'entretien des espaces verts et naturels | Promotion interne | 35 H 00 | Participer à l'entretien et à la valorisation d'espaces naturels publics, entretenir les espaces urbains et verts dans le respect de la qualité environnementale et paysagère | 2019-123 |

Accusé de réception en préfecture
1971-289710022-20190130-EMP-2019-05-AR
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception en préfecture : 04/02/2019

| | | | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|-------------------|---------|----------|--|--|--|--|
| | | | | | | des sites de la commune et des règles d'hygiène et de sécurité. | | | |
| Communauté d'agglomération riviéra du levant | REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Responsable de la communication | création de poste | 35 H 00 | 2019-124 | Contribuer à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité. Organiser des actions de communication et de relations publiques. Concevoir, rédiger et réaliser des produits de communication. Développer les relations avec la presse et les médias. | | | |
| Commune de l'Anse - Bertrand | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | Monteur électricien | Promotion interne | 32 H 00 | 2019-125 | Réaliser des travaux d'installation et de mise en service des équipements dans des bâtiments à usage domestique, tertiaire et industriel selon les règles de sécurité. Câbler et raccorder des installations très basse tension. Effectuer des travaux de dépannage et de maintenance. | | | |



LA PRESIDENTE

Denise BLEUBAR

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190130-EMP-2019-05-AR
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019